

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1581

19 août 2006

SOMMAIRE

A.P.M., Aerdenhoutse Participatie Maatschappij			
B.V., Luxembourg	75847	Independent Investment Fund, Sicav, Luxembourg	75884
Area S.A., Luxembourg	75886	Independent Investment Fund, Sicav, Luxembourg	75882
Artim International Holding S.A., Luxembourg	75888	Institut Rosanna, S.à r.l., Bereldange	75862
Baticonfort, S.à r.l., Luxembourg	75852	Iride S.A., Luxembourg	75884
Blue Sky Holding S.A., Luxembourg	75856	iDevlop, S.à r.l., Luxembourg	75870
Cara S.A.H., Luxembourg	75881	Kind Centre Auditif, S.à r.l., Luxembourg	75842
Carmel Holding S.A., Luxembourg	75882	Komaco International Holding S.A., Luxembourg	75881
Cegedel Net S.A., Strassen	75852	Landmark Investment Management Lux, S.à r.l., Luxembourg	75875
Colorado Investments S.A., Luxembourg	75857	Lëtzebuurger Guiden an Scouten am Dengscht vun de Jonken, Luxembourg	75847
Cynosure International (C.I.) S.A., Luxembourg	75880	Mondofinance International S.A., Luxembourg	75888
Emmedue S.A.H., Luxembourg	75881	Niagara Holding S.A., Luxembourg	75883
Eurobank EFG Fund Management Company (Lux) S.A., Luxembourg	75842	Orangenburger S.A.H., Luxembourg	75883
Eurobank EFG Fund Management Company (Lux) S.A., Luxembourg	75845	Orchis Trust International S.A.H., Luxembourg	75885
European Fund Administration S.A., Luxembourg	75853	Orient Investment S.A., Luxembourg	75872
F.L. Promo, S.à r.l., Leudelange	75846	Orient Investment S.A., Luxembourg	75873
F.L. Promo, S.à r.l., Leudelange	75846	Pauillac S.A.H., Luxembourg	75887
FLI, Fruits et Légumes Import S.A., Esch-sur-Alzette	75856	PEW Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	75887
Fondation Alphonse Weicker, Luxembourg	75848	PRG Subsidiary 1, S.à r.l., Luxembourg	75862
Fondation Alphonse Weicker, Luxembourg	75849	Prime Invest I S.A.H., Luxembourg	75885
Fondation Alphonse Weicker, Luxembourg	75849	Profirent S.A., Sicaf, Luxembourg	75885
Fondation Alphonse Weicker, Luxembourg	75850	Ravenelle Holding S.A., Luxembourg	75879
Fondation Alphonse Weicker, Luxembourg	75851	Ravenelle Holding S.A., Luxembourg	75880
Fondation Possenhaus, Bech-Kleinmacher	75878	Rayca Finance S.A., Luxembourg	75883
Fondation pour le Planning Familial et l'Education Sexuelle, Luxembourg	75852	Schop Investissements S.A., Luxembourg	75883
Fondation pour le Planning Familial et l'Education Sexuelle, Luxembourg	75856	Schumann - Lavédrine Asset Management I, Sicav, Luxembourg	75887
Galux S.A.H., Luxembourg	75882	SGG, Services Généraux de Gestion S.A., Luxembourg	75874
Gemplus International S.A., Luxembourg	75845	Sofipex S.A.H., Luxembourg	75853
Gemplus International S.A., Luxembourg	75845	SOMALUX, Société de Matériel Luxembourgeoise S.A.H., Luxembourg	75886
Gemplus International S.A., Senningerberg	75845	Vanemo S.A., Luxembourg	75884
Genvest S.A.H., Luxembourg	75888	Werbefgrafik Morenz Luxembourg, S.à r.l., Bridel	75881
Green Med Participations Holding S.A., Luxembourg			

KIND CENTRE AUDITIF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 12, rue André Duchscher.

R. C. Luxembourg B 92.683.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03340, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(058413.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

EUROBANK EFG FUND MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 115.125.

In the year two thousand and six, on the twentieth day of July.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company EUROBANK EFG FUND MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A., having its registered office at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, hereafter referred to as «the Company», incorporated by a deed received by the undersigned notary, on March 22, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 728 of April 10th, 2006.

The Company is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B and the number 115.125.

The extraordinary general meeting is opened at 2.15 p.m. by Mr. Georgios Vlachakis, Managing Director of EUROBANK EFG FUND MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A., residing professionally at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, acting as chairman, and appointing Mr. François Ries, Managing Director of EFG PRIVATE BANK LUXEMBOURG, residing professionally at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Mr. Jürgen Mertes, General Manager of EUROBANK EFG FUND MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A., residing professionally at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list which, after having been signed ne varietur by the present shareholders, by the proxy holders representing the shareholders not present, by the members of the board and by the notary, will remain attached to the present minutes and will be filed with the present deed and the proxies, with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the corporate capital of one million two hundred thousand euros (EUR 1,200,000.-) are validly present or represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the article 3 of articles of incorporation of the Company concerning the purpose of the Company, to give it the following wording:

«The purpose of the Corporation is to provide management, administration and marketing services to one or more Luxembourg and/or foreign Undertaking(s) for Collective Investment in Transferable Securities («UCITS») authorized according to the Directive 85/611/EEC, as amended, and to other Luxembourg and/or foreign Undertakings for Collective Investment (UCIs) not covered by this Directive.

Such management, administrative and marketing services include the following functions:

- Investment management. In this connection, the Corporation may, for the account of the UCITS and/or the UCIs it manages, (i) provide investment advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any sort of transferable securities and/or other acceptable types of assets, (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by the UCITS and/or the UCIs under management. This enumeration is not exhaustive.

- Administration of the UCITS and/or the UCIs. This function includes all activities listed under «Administration» in Appendix II of the law of December 20, 2002 relating to Undertakings for Collective Investment, as amended, (the «Law of 2002»), namely, (i) the valuation of the portfolio of the UCITS and/or the UCIs and the pricing of the units, (ii) the issue and redemption of the units of the UCITS and/or the UCIs, (iii) the maintenance of the register of unitholders, and (iv) the record keeping of transactions. This enumeration is not exhaustive.

- Marketing and distribution-related activities regarding the units of the UCITS and/or the UCIs in Luxembourg and abroad.

The Corporation may perform any additional activity that it deems useful to its corporate objective within the limits set out by the law of August 10, 1915 on Commercial Companies (the «Law of 1915»), as amended, and by Chapter 13 of the Law of 2002.

The Corporation may provide services in Luxembourg and abroad and may, for that purpose, establish branches or other entities.».

2. Miscellaneous.

The meeting of the shareholders approves the statements of the chairman and considering itself as duly constituted and convened, deliberates and passes by unanimous vote the following resolution:

SOLE RESOLUTION

Sole resolution

The general meeting resolves to amend the article 3 of articles of incorporation of the Company concerning the purpose of the Company, to give it the following wording:

«The purpose of the Corporation is to provide management, administration and marketing services to one or more Luxembourg and/or foreign Undertaking(s) for Collective Investment in Transferable Securities («UCITS») authorized according to the Directive 85/611/EEC, as amended, and to other Luxembourg and/or foreign Undertakings for Collective Investment (UCIs) not covered by this Directive.

Such management, administrative and marketing services include the following functions:

- Investment management. In this connection, the Corporation may, for the account of the UCITS and/or the UCIs it manages, (i) provide investment advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any sort of transferable securities and/or other acceptable types of assets, (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by the UCITS and/or the UCIs under management. This enumeration is not exhaustive.

- Administration of the UCITS and/or the UCIs. This function includes all activities listed under «Administration» in Appendix II of the law of December 20, 2002 relating to Undertakings for Collective Investment, as amended, (the «Law of 2002»), namely, (i) the valuation of the portfolio of the UCITS and/or the UCIs and the pricing of the units, (ii) the issue and redemption of the units of the UCITS and/or the UCIs, (iii) the maintenance of the register of unitholders, and (iv) the record keeping of transactions. This enumeration is not exhaustive.

- Marketing and distribution-related activities regarding the units of the UCITS and/or the UCIs in Luxembourg and abroad.

The Corporation may perform any additional activity that it deems useful to its corporate objective within the limits set out by the law of August 10, 1915 on Commercial Companies (the «Law of 1915»), as amended, and by Chapter 13 of the Law of 2002.

The Corporation may provide services in Luxembourg and abroad and may, for that purpose, establish branches or other entities.».

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons, it is specified that in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up on the date named at the beginning of this document in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROBANK EFG FUND MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, ci-après «la Société», constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 22 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 728 du 10 avril 2006.

La Société est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 115.125.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.15 heures par Monsieur Georgios Vlachakis, Managing Director de EUROBANK EFG FUND MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A., demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, agissant comme président et désignant Monsieur François Ries, Managing Director de EFG PRIVATE BANK LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme comme scrutateur Monsieur Jürgen Mertes, General Manager de EUROBANK EFG FUND MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A., demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet,

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires représentant les actionnaires représentés et par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, et sera soumise ensemble avec le présent acte et les procurations aux formalités d'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000.-), sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société relatif à l'objet de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet social de la Société est la gestion, l'administration et la commercialisation d'un ou plusieurs Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) luxembourgeois et/ou étrangers agréés conformément à la Directive 85/611/CEE, telle que modifiée, et d'autres Organismes de Placement Collectif («OPC») luxembourgeois et/ou étrangers non couverts par cette Directive.

Ces services de gestion, d'administration et de commercialisation comprennent les fonctions suivantes:

- Gestion de portefeuille: A ce sujet, la Société peut, pour compte de l'OPCVM et/ou de l'OPC qu'elle gère, (i) fournir des conseils en investissement et prendre des décisions en matière d'investissement, (ii) conclure des accords, (iii) acheter, vendre, échanger et livrer tous types de valeurs mobilières et/ou autres types de valeurs acceptables, (iv) exercer tout droit de vote lié aux titres détenus par les OPCVM et/ou OPC sous gestion. Cette liste n'est pas exhaustive.

- Administration d'OPCVM et/ou d'OPC. Cette fonction comprend toutes les activités reprises sous le point «Administration» dans l'Annexe II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux Organismes de Placement Collectif, telle que modifiée, (la «Loi de 2002»), à savoir, (i) l'évaluation des portefeuilles de l'OPCVM et/ou de l'OPC ainsi que le pricing des parts/actions, (ii) l'émission et le rachat des parts/actions de l'OPCVM et/ou de l'OPC, (iii) la mise à jour du registre des détenteurs de parts/des actionnaires, et (iv) la tenue du registre des transactions. Cette liste n'est pas exhaustive.

- Commercialisation et activités liées à la distribution des parts/actions d'OPCVM et/ou d'OPC au Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut exercer toute activité supplémentaire qu'elle jugera utile en vue de satisfaire son objet social, dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales (la «Loi de 1915») telle que modifiée, et par le Chapitre 13 de la Loi de 2002.

La Société peut fournir des services au Luxembourg et à l'étranger et elle peut, à cette fin, y établir des succursales ou d'autres entités.»

2. Divers.

L'assemblée des actionnaires approuve les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, délibère et prend par vote unanime la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société relatif à l'objet de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet social de la Société est la gestion, l'administration et la commercialisation d'un ou plusieurs Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) luxembourgeois et/ou étrangers agréés conformément à la Directive 85/611/CEE, telle que modifiée, et d'autres Organismes de Placement Collectif («OPC») luxembourgeois et/ou étrangers non couverts par cette Directive.

Ces services de gestion, d'administration et de commercialisation comprennent les fonctions suivantes:

- Gestion de portefeuille: A ce sujet, la Société peut, pour compte de l'OPCVM et/ou de l'OPC qu'elle gère, (i) fournir des conseils en investissement et prendre des décisions en matière d'investissement, (ii) conclure des accords, (iii) acheter, vendre, échanger et livrer tous types de valeurs mobilières et/ou autres types de valeurs acceptables, (iv) exercer tout droit de vote lié aux titres détenus par les OPCVM et/ou OPC sous gestion. Cette liste n'est pas exhaustive.

- Administration d'OPCVM et/ou d'OPC. Cette fonction comprend toutes les activités reprises sous le point «Administration» dans l'Annexe II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux Organismes de Placement Collectif, telle que modifiée, (la «Loi de 2002»), à savoir, (i) l'évaluation des portefeuilles de l'OPCVM et/ou de l'OPC ainsi que le pricing des parts/actions, (ii) l'émission et le rachat des parts/actions de l'OPCVM et/ou de l'OPC, (iii) la mise à jour du registre des détenteurs de parts/des actionnaires, et (iv) la tenue du registre des transactions. Cette liste n'est pas exhaustive.

- Commercialisation et activités liées à la distribution des parts/actions d'OPCVM et/ou d'OPC au Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut exercer toute activité supplémentaire qu'elle jugera utile en vue de satisfaire son objet social, dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales (la «Loi de 1915») telle que modifiée, et par le Chapitre 13 de la Loi de 2002.

La Société peut fournir des services au Luxembourg et à l'étranger et elle peut, à cette fin, y établir des succursales ou d'autres entités.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président met fin à la séance.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille Euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux parties comparantes, elles ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Vlachakis, F. Ries, J. Mertes, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 5, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 août 2006.

T. Metzler.

(081779.3/222/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

EUROBANK EFG FUND MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 115.125.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 août 2006.

T. Metzler.

(081780.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 1, Hohenhof, Aérogolf Center.

R. C. Luxembourg B 73.145.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la société GEMPLUS INTERNATIONAL S.A. (la «Société») tenue à Luxembourg en date du 25 avril 2006 que:

- le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. a été renouvelé pour un terme d'une année, le mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEMPLUS INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08864. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(050040.03/260/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 73.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08821, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour GEMPLUS INTERNATIONAL S.A.

Signature

(050030.03/260/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 73.145.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08828 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour GEMPLUS INTERNATIONAL S.A.

Signature

(050032.03/260/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

75846

F.L. PROMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3353 Leudelange, 18-20, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 55.024.

L'an deux mille six, le dix mai.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Louis Farneti, employé privé, demeurant à L-3446 Dudelange, 41, rue Mathias Cungs;
- 2.- Monsieur Sebastiano Lovece, carreleur, demeurant à L-3453 Dudelange, 7, rue des Coquelicots;
- 3.- Monsieur Sabatino Di Bartolomeo, technicien, demeurant à Lexy/France, 5, rue du Général de Gaulle, agissant comme associés de la société à responsabilité limitée F.L. PROMO, S.à r.l., avec siège social à L-4038 Esch-sur-Alzette, 6-8, rue Boltgen, n° TVA 19962404963, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 55.024,

constituée originellement sous la dénomination de PUBLITEC, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 417 du 27 août 1996,

modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Norbert Muller, en date du 3 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 740 du 13 octobre 1998,

modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Norbert Muller, en date du 16 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 651, du 12 septembre 2000,

modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 922, du 9 septembre 2003,

modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 février 2004, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 4 98, du 12 mai 2004,

et modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 507, du 28 mai 2005.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris, les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Esch-sur-Alzette à Leudelange.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Leudelange.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-3353 Leudelange, 18-20, rue d'Esch.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Farneti, S. Lovece, S. Di Bartolomeo, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2006, vol. 916, fol. 95, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2006.

A. Biel.

(050217.03/203/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

F.L. PROMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3353 Leudelange, 18-20, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 55.024.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(050219.03/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

A.P.M., AERDENHOUTSE PARTICIPATIE MAATSCHAPPIJ B.V.

 Adresse de la succursale: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 57.309.

Il résulte de l'Assemblée Générale tenue le 15 mars 2006 que les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de M. Doeke van der Molen, avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en tant que gérant de la succursale, avec effet immédiat.
- De nommer Mme Isabelle Rosseneu, avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en tant que gérant de la succursale avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale de 2011.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

R. Brekelmans.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03351. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048421//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

**LËTZEBUERGER GUIDEN AN SCOUTEN AM DENGSCHT VUN DE JONKEN,
Fondation.**

 Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg G 23.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DECEMBRE 2005
(montants en euros)

<i>Charges</i>	2005	2004	<i>Produits</i>	2005	2004
Autres charges d'exploitation ..	2.500,35	1.282,45	Dons	560.563,76	420.122,57
Intérêts et charges assimilées ..	8,00	19,58	Autres intérêts et produits assimilés	9.594,32	71,85
	<u>2.508,35</u>	<u>1.302,03</u>		<u>570.158,08</u>	<u>420.194,42</u>
Profit de l'exercice	567.649,73	418.892,39			
Total:	<u>570.158,08</u>	<u>420.194,42</u>	Total:	<u>570.158,08</u>	<u>420.194,42</u>

BILAN AU 31 DECEMBRE 2005
(montants en euros)

<i>Actif</i>	2005	2004	<i>Passif</i>	2005	2004
<i>Actif immobilisé</i>			<i>Avoir social</i>		
Immobilisations corporelles			Dotation initiale	150.000,00	150.000,00
- aménagement siège social	1.037.244,98	3.830,95	Résultats reportés	418.892,39	
<i>Actif circulant</i>				<u>568.892,39</u>	<u>150.000,00</u>
Créances	101.587,29	2.997,56	<i>Subventions de l'Etat</i>		
Avoirs en banque et encaisse ..	984.188,41	575.048,08	Subvention utilisée pour immob. corporelles	830.099,10	2.997,56
	<u>1.085.775,70</u>	<u>578.045,64</u>			
			<i>Dettes</i>		
			Dettes envers		
			établissements de crédit . . .	84.827,05	3.014,64
			Dette Fonds des Oeuvres ..	14.599,00	
			Dette Fond des Groupes ..	27.530,52	
			Dettes sociales	7.415,82	
			Autres dettes	22.007,07	6.972,00
				<u>156.379,46</u>	<u>9.986,64</u>
			Profit de l'exercice	567.649,73	418.892,39
Total Actif	<u>2.123.020,68</u>	<u>581.876,59</u>	Total Passif	<u>2.123.020,68</u>	<u>581.876,59</u>

BUDGET 2006

approuvé par l'Assemblée Générale du 22 février 2006

Charges

Charges d'exploitation	3.000,00
Subvention de projets	3.000,00
Intérêts et charges assimilées	100,00
Immobilisations corporelles (Projet «d'Géisserei»)	3.000.000,00
Frais de Personnel	
Salaires bruts	204.000,00

Part patronale	22.000,00
Frais de fonctionnement	
Services conventionnés.	38.000,00
	3.270.100,00

Produits

Dons	20.000,00
Intérêts et produits assimilés	6.000,00
Subventions de l'Etat.	2.400.000,00
Apports de la fédération LGS.	45.000,00
Services conventionnés.	264.000,00
	2.735.000,00

Résultat de l'exercice - 535.100,00

Pour extrait conforme

E. Felten / G. Beissel

Mandataire / Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06177. – Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028412//64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

FONDATION ALPHONSE WEICKER, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-2951 Luxembourg.

R. C. Luxembourg G 46.

—
RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2001
ET DU BUDGET DE L'EXERCICE 2002

Ayant procédé à l'examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001, j'ai pu constater que ces comptes, dont la somme bilantaire s'élève à EUR 1.667.227,51 et la perte de l'exercice à EUR 89.098,51, sont en parfaite concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui m'ont été soumises.

La perte de l'exercice résulte principalement de corrections de valeur sur portefeuille-titres.

Compte tenu du résultat reporté au 1^{er} janvier 2001, le solde positif au 31 décembre 2001 s'établit à EUR 1.481.307,37.

Le budget de l'exercice 2002 a été établi de manière prudente.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

A. Schleich.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2001

(en EUR)

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Avoirs en Banque	481.444,75	Dotation Initiale	185.920,14
Portefeuille - Titres.	1.184.957,76	Résultats exercices antérieurs	1.570.405,88
Créances envers l'Etat	825,00	Résultats de l'exercice	- 89.098,51
	1.667.227,51		1.667.227,51

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2001

(en EUR)

<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>	
Frais généraux.	3.948,30	Revenus Divers.	14.576,07
Dépenses en relation avec l'objet de la Fondation	32.309,19	Intérêts reçus sur avoirs en banque. . .	15.267,83
Corrections de valeur sur titres	157.052,98	Dons Divers	74.368,06
	193.310,47	Résultat de l'exercice	89.098,51
			193.310,47

BUDGET DE L'EXERCICE 2002

(en EUR)

<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>	
Frais généraux.	5.000,00	Intérêts reçus sur avoirs en banque. . .	15.000,00
Dépenses en relation avec l'objet de la Fondation	100.000,00	Revenus divers	90.000,00
Résultats de l'exercice	0,00		
	105.000,00		105.000,00

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05858. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031656//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

FONDATION ALPHONSE WEICKER, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-2951 Luxembourg.

R. C. Luxembourg G 46.

**RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2002
ET DU BUDGET DE L'EXERCICE 2003**

Ayant procédé à l'examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002, j'ai pu constater que ces comptes, dont la somme bilantaire s'élève à EUR 1.306.331,51 et la perte de l'exercice à EUR 363.375,08, sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui m'ont été soumises.

La perte de l'exercice résulte principalement de corrections de valeur sur portefeuille-titres.

Compte tenu du résultat reporté au 1^{er} janvier 2002, le solde positif au 31 décembre 2002 s'établit à EUR 1.117.932,29.

Le budget de l'exercice 2003 a été établi de manière prudente.

Roodt/Syre, le 7 juillet 2003.

A. Schleich.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

(en EUR)

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Avoirs en banque	552.986,61	Dotation Initiale	185.920,14
Portefeuille - Titres	752.354,76	Résultats exercices antérieurs	1.481.307,37
Créances envers l'Etat	990,00	Dettes diverses	2.478,94
		Résultat de l'exercice	- 363.375,08
	1.306.331,37		1.306.331,37

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2002

(en EUR)

<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>	
Frais généraux	4.733,05	Revenus Divers	16.216,53
Dépenses en relation avec l'objet de la Fondation	29.547,68	Intérêts reçus sur avoirs en banque	12.892,12
Corrections de valeur sur titres	432.603,00	Dons Divers	74.400,00
		Résultat de l'exercice	363.375,08
	466.883,73		466.883,73

BUDGET DE L'EXERCICE 2002

(en EUR)

<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>	
Frais généraux	7.500,00	Intérêts reçus sur avoirs en banque	17.500,00
Dépenses en relation avec l'objet de la Fondation	85.000,00	Revenus divers	75.000,00
Résultat de l'exercice	0,00		
	92.500,00		92.500,00

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05859. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031680//41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

FONDATION ALPHONSE WEICKER, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-2951 Luxembourg.

R. C. Luxembourg G 46.

**RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2003
ET DU BUDGET DE L'EXERCICE 2004**

Ayant procédé à l'examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003, j'ai pu constater que ces comptes, dont la somme bilantaire s'élève à EUR 1.456.986,82 et le bénéfice de l'exercice à EUR 152.864,39, sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui m'ont été soumises.

Le résultat positif de l'exercice sous revue provient principalement de la reprise de corrections de valeur sur titres et de la contribution annuelle de la Banque Générale du Luxembourg.

Compte tenu du résultat reporté au 1^{er} janvier 2003, le solde positif des résultats des exercices antérieurs s'établit à EUR 1.270.796,68 au 31 décembre 2003.

Le budget de l'exercice 2004 a été établi de manière prudente.

Roodt/Syre, le 2 juin 2004.

A. Schleich.

75850

BILAN AU 31 DECEMBRE 2003

(en EUR)

Actif		Passif	
Avoirs en banque	630.236,25	Dotation Initiale	185.920,14
Portefeuille - Titres.....	826.750,57	Résultats exercices antérieurs	1.117.932,29
		Dettes diverses.....	270,00
		Résultat de l'exercice.....	152.864,39
	<u>1.456.986,82</u>		<u>1.456.986,82</u>

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2003

(en EUR)

Débit		Crédit	
Frais généraux.....	3.938,23	Revenus Divers.....	11.241,49
Dépenses en relation avec l'objet de la Fondation	15.001,72	Intérêts reçus sur avoirs en banque. . .	11.167,04
Corrections de valeur sur titres	12.900,00	Reprise de corrections de valeur sur titres	87.295,81
Résultat de l'exercice	152.864,39	Dons divers	75.000,00
	<u>184.704,34</u>		<u>184.704,34</u>

BUDGET DE L'EXERCICE 2004

(en EUR)

Débit		Crédit	
Frais généraux.....	10.000,00	Intérêts reçus sur avoirs en banque. . .	10.000,00
Dépenses en relation avec l'objet de la Fondation	75.000,00	Revenus divers	85.000,00
Résultats de l'exercice	10.000,00		
	<u>95.000,00</u>		<u>95.000,00</u>

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05860. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031698//43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

FONDATION ALPHONSE WEICKER, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-2951 Luxembourg.

R. C. Luxembourg G 46.

RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2004
ET DU BUDGET DE L'EXERCICE 2005

Ayant procédé à l'examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004, j'ai pu constater que ces comptes, dont la somme bilantaire s'élève à EUR 1.767.999,75 et la perte de l'exercice à EUR 297.260,88 sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui m'ont été soumises.

Le résultat positif de l'exercice sous revue provient principalement de la reprise de corrections de valeur sur titres et de la contribution de la Banque Générale du Luxembourg.

Compte tenu du résultat reporté au 1^{er} janvier 2004, le solde positif des résultats des exercices antérieurs s'établit à EUR 1.568.057,56 au 31 décembre 2004.

Le budget de l'exercice 2005 a été établi de manière prudente.

Roodt/Syre, le 14 juillet 2005.

A. Schleich.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

(en EUR)

Actif		Passif	
Avoirs en banque	753.906,50	Dotation Initiale	185.920,14
Portefeuille - Titres.....	1.012.773,25	Résultats exercices antérieurs	1.270.796,68
Créances envers l'Etat	1.320,00	Dettes diverses.....	14.022,05
		Résultat de l'exercice.....	297.260,88
	<u>1.767.999,75</u>		<u>1.767.999,75</u>

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2004

(en EUR)

Débit		Crédit	
Frais généraux.....	4.521,57	Revenus divers	18.330,00
Dépenses en relation avec l'objet de la Fondation	62.330,50	Intérêts reçus sur avoirs en banque. . .	9.760,27
		Reprise de corrections de valeur sur	

75851

	titres	186.022,68
Résultat de l'exercice	Dons divers	150.000,00
297.260,88		364.112,95
<u>364.112,95</u>		<u>364.112,95</u>

BUDGET DE L'EXERCICE 2005

(en EUR)

<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>
Frais généraux	10.000,00	Intérêts reçus sur avoirs en banque ..
Dépenses en relation avec l'objet de la Fondation .	75.000,00	Revenus divers
Résultats de l'exercice	10.000,00	85.000,00
	<u>95.000,00</u>	<u>95.000,00</u>

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05864. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031695//43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

FONDATION ALPHONSE WEICKER, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-2951 Luxembourg.

R. C. Luxembourg G 46.

**RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2005
ET DU BUDGET DE L'EXERCICE 2006**

Ayant procédé à l'examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, j'ai pu constater que ces comptes, dont la somme bilantaire s'élève à EUR 1.972.911,19 et le bénéfice de l'exercice à EUR 210.373,38 sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui m'ont été soumises.

Le résultat positif de l'exercice sous revue provient principalement de la reprise de corrections de valeur sur titres.

Compte tenu du résultat reporté au 1^{er} janvier 2005, le solde positif des résultats des exercices antérieurs s'établit à EUR 1.778.430,94 az 31 décembre 2005.

Le budget de l'exercice 2006 a été établi de manière prudente.

Roodt/Syre, le 28 février 2006.

A. Schleich.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2005

(en EUR)

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>
Avoirs en banque	715.841,49	Dotation Initiale
Portefeuille - Titres	1.255.419,70	Résultats exercices antérieurs.
Créances envers l'Etat	1.650,00	Dettes diverses
	<u>1.972.911,19</u>	Résultat de l'exercice.
		210.373,38
		<u>1.972.911,19</u>

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2005

(en EUR)

<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>
Frais généraux	4.616,52	Revenus divers
Dépenses en relation avec l'objet de la Fondation .	66.464,05	Intérêts reçus sur avoirs en banque ..
		Reprise de corrections de valeur sur
Résultat de l'exercice	210.373,38	titres
	<u>281.453,95</u>	242.646,45
		<u>281.453,95</u>

BUDGET DE L'EXERCICE 2006

(en EUR)

<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>
Frais généraux	10.000,00	Intérêts reçus sur avoirs en banque ..
Dépenses en relation avec l'objet de la Fondation .	100.000,00	Revenus divers
Résultats de l'exercice	- 25.000,00	75.000,00
	<u>85.000,00</u>	<u>85.000,00</u>

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05866. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031681//41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

BATICONFORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 20.083.

—

Rectificatif de l'extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2000

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2001, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de BEF 5.000.000,- est converti à EUR 123.946,76 représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 247,89 chacune. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article cinq des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 5.**» Le capital social est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros et soixante-seize Cents (EUR 123.946,76) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent quarante-sept Euros et quatre-vingt-neuf Cents (247,89) chacune.

Pour BATICONFORT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048435//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

**FONDATION POUR LE PLANNING FAMILIAL ET L'EDUCATION SEXUELLE,
Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-2181 Luxembourg, 4, rue G.C. Marshall.

R. C. Luxembourg G 33.

—

BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

Avoirs en banque:	258.050,26	Fonds social:	192.206,50
Compte courant: 75.862,42		Résultat excédentaire:	65.843,76
Compte à terme: 182.187,84			
	<u>258.050,26</u>		258.050,26

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Frais financiers:	6,98	Dons:	62.910,75
Résultat de l'exercice: 65.843,76		Intérêts:	2.939,99
	<u>65.850,74</u>		<u>65.850,74</u>

Luxembourg, le 2 février 2005.

M. Roulleaux / A. Schroeder-Molitor

Trésorière / Présidente

BUDGET DE L'EXERCICE 2005

Recettes diverses et dons:	24.000,00		
Frais divers:			1.500,00
Subventions CPF:			7.500,00
Provisions sur fonds social:			15.000,00
		<u>24.800,00</u>	<u>24.000,00</u>

Luxembourg, le 2 février 2006.

M. Roulleaux / A. Schroeder-Molitor

Trésorière / Présidente

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00133. – Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029938//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

CEGEDEL NET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 104.089.

—

 Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Signature.

(049677.04//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

75853

SOFIPEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.834.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 24 mai 2006

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Ernst Wiget, président et administrateur-délégué;
Boris Vukobrat, administrateur;
Ernst Arthur Wiget, administrateur.

Commissaire aux comptes:

AGATREU REVISIONS AG - Zurich (Suisse).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08779. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049443.03/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

EUROPEAN FUND ADMINISTRATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1017 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R. C. Luxembourg B 56.766.

Liste des signatures autorisées

Titre	Nom	Prénom	Fonction	Signature
MM.	Barthel	Jean-Marie	Président du Conseil d'Administration	A
	Ahlborn	Pierre	Vice-Président	A
	Finck	Jean-Claude	Administrateur	A
	Calvisi	Antoine	Administrateur	A
	Fischer	Rafik	Administrateur	A
	Seale	Thomas	Administrateur-Président du Comité de Direction	A
	Thommes	Camille	Administrateur	A
Mme	Dumont	Françoise	Directrice Finance, IT, Organisation Membre du Comité de Direction	A
MM.	Glesener	John	Directeur Registre et Agent de Transfert, Membre du Comité de Direction	A
	Hoffmann	Claude	Directeur Commercial, Membre du Comité de Direction	A
	Lutgen	Emile	Directeur Ressources Humaines et Juridique, Membre du Comité de Direction	A
	Thomas	Jean-Paul	Directeur de Production, Membre du Comité de Direction	A
Mlle	Abraham	Sylvie		B
M.	Aime	Jean-Luc		B
Mme	Baumeister	Wiebke		B
MM.	Bering	Claus		B
	Bever	Stéphane		B
	Bombardieri	Laurent		B
Mme	Bourdeau	Nathalie		B
	Bruneau	Antoine		B
Mme	Casalegno	Elena		B
MM.	Cerfontaine	François		B
	Colin	Renaud		B
	Corbaux	François		B
Mme	Croué	Virginie		B
M.	Diderich	Patrick		B
Mme	Escarmelle	Nathalie		B

M.	Ginet	Vincent	B
Mmes	Grégoire	M.-Christine	B
	Grosset	Annie	B
MM.	Guet	Nicolas	B
	Jazbinsek	Thomas	B
	Kayl	Didier	B
	Lentschat	Christophe	B
	Levesque	Bernard	B
	Marcelis	Didier	B
	Martin Fernandez	Juan	B
	Meulders	Philippe	B
	Michalski	Borys	B
MM.	Mitrovic	Michel	B
	Nowak	Jean-Pierre	B
	Ottelé	Alain	B
	Parisse	Michel	B
Mmes	Pelletier	Christelle	B
	Racelle	Solange	B
MM.	Rock	Guy	B
	Schepers	Erik	B
	Scholtes	Paul	B
	Sonnetti	Erminio	B
Mme	Steckmann	Isabelle	B
M.	Steinbach	Marc	B
Mme	Thiry	Janique	B
MM.	Tirtiaux	Philippe	B
	Trausch	Fernand	B
	Tridemy	Raphaël	B
	Triniane	Pierre	B
Mme	Urbain	Muriel	B
M.	Wenda	Marc	B
M.	Adam	Christophe	C
Mme	Antoine	Isabelle	C
Mme	Berchem	Mélanie	C
MM.	Bergerioux	Nicolas	C
	Boutet	Frédéric	C
	Braquet	Francis	C
	Brieke	Thomas	C
	Brisbois	René	C
	Cacciatore	Luis	C
	Caprasse	Pierre	C
Mmes	Chapelle	Isabelle	C
	Ciocia	Sabine	C
MM.	Commodi	Eric	C
	Crismer	Hervé	C
	Day	Miguel	C
Mme	De Lie	Ingrid	C
MM.	Depiesse	Eric	C
	D'Hondt	Patrick	C
Mme	Dhur	Martine	C
Mme	Divo	Pascale	C
MM.	Ducate	Sa Mee	C
	Fagioli	Franco	C
	Fernandes Antunes	José	C
	Geradin	Michaël	C
	Goedert	Justin dit Johny	C
Mmes	Goelff	Marie-Anne	C
	Guiot	Nathalie	C
M.	Hintgen	Joël	C
Mme	Hollaender	Nathalie	C
MM.	Ianigro	Donato	C

	Keff	Frédéric	C
	Koenig	Didier	C
	Labranche	Marc	C
	Lambot	Claude	C
Mmes	Laurent	Séverine	C
	Lemort	Virginie	C
MM.	Lempereur	Cédric	C
	Loi	Claudio	C
	Loures	Paulo	C
Mme	Lutgen	Danielle	C
MM.	Maquet	Olivier	C
	Marques Apolinario	Vasco	C
	Mattioli	Ludovic	C
	Mausen	Alain	C
Mme	McCumiskey	Eilish	C
M.	Messina	Salvatore	C
Mme	Milutinovic	Vesna	C
M.	Moncapjuzan	Pascal	C
	Mornard	André	C
	Mottet	Olivier	C
Mmes	Oswald	Muriel	C
	Pacchiana	Mireille	C
MM.	Pecheux	Benoît	C
	Preser	Jacky	C
	Rebelo	Luis	C
Mme	Reinachter	Isabelle	C
MM.	Reuter	Eddy	C
	Rohrbach	Bruno	C
	Sakkis	Dimitri	C
	Sandulescu	Gabriel	C
	Sanz	Marco	C
	Schaack	Christian	C
Mme	Schaal	Patrice	C
M.	Schotter	Jérôme	C
Mme	Schroeder	Sonia	C
MM.	Schulz	Michael	C
	Simon	Didier	C
	Simon	Steve	C
Mme	Sizaire	Fabienne	C
	Stranen	Rudy	C
Mme	Tabresse	Anne	C
MM.	Thérasse	Sébastien	C
	Thirion	Jean-Michel	C
Mme	Touchèque	Nathalie	C
MM.	Toussaint	Claudy	C
	Vaguet	Noël	C
Mme	Van Spreuwel	Barbel	C
MM.	Vrancken	Renaud	C
	Watelet	Eric	C
	Weber	Norbert	C
	Zambon	Louis	C

Extrait certifié sincère et conforme à Luxembourg, le 6 avril 2006.

EUROPEAN FUND ADMINISTRATION, Société Anonyme

E. Lutgen

Secrétaire du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01050. – Reçu 95 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(031219//156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

BLUE SKY HOLDING S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 97.175.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2006 que la démission de Mlle Virginie Delrue en tant qu'administrateur est acceptée.

Monsieur Roeland P. Pels, ayant comme adresse professionnelle 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouvel administrateur. Il terminera le mandat de Mlle Virginie Delrue, soit jusqu'à l'Assemblée Ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour extrait conforme

B. Zech

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08997. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049485.03/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.**FONDATION POUR LE PLANNING FAMILIAL ET L'EDUCATION SEXUELLE,****Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-2181 Luxembourg, 4, rue G.C. Marshall.

R. C. Luxembourg G 33.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2005

Avoirs en banque:	284.368,35	Fonds social:	258.050,26
Compte courant:	35.081,79	Résultat excédentaire:	23.318,09
Compte à terme:	246.286,79		
	<u>281.368,35</u>		<u>281.368,35</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Frais financiers:	1.280,86	Dons:	20.500,00
Résultat de l'exercice:	23.318,09	Intérêts:	4.098,95
	<u>24.598,95</u>		<u>24.598,95</u>

Luxembourg, le 3 février 2006.

M. Roulleaux / A. Schroeder-Molitor

Trésorière / Présidente

BUDGET DE L'EXERCICE 2006

Recettes diverses et dons:	5.000,00		
Frais divers:			1.500,00
Subventions CPF:			47.272,00
Prélèvement sur fonds social:	43.772,00		
	<u>48.772,00</u>		<u>48.772,00</u>

Luxembourg, le 20 mars 2006.

M. Roulleaux / A. Schroeder-Molitor

Trésorière / Présidente

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00181. – Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029939//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

FLI, FRUITS ET LEGUMES IMPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 73.752.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050042.03/1549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

COLORADO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 116.932.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par-devant le Soussigné Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société COMER GROUP INTERNATIONAL LIMITED, enregistrée auprès du registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 610662, avec siège social aux Iles Vierges Britanniques, Tortola, Road Town, P.O. Box 438, Palm Grove House, représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. La société anonyme ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représentée par Monsieur David Sana, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquelles comparantes, dûment représentées, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles.

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COLORADO INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle pourra créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Il pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs - commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le 3 juin à 13.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et paiement

Les trois cent dix (310) actions ont toutes été souscrites comme suit:

1. La société COMER GROUP INTERNATIONAL LIMITED, pré-qualifiée, trois cent neuf actions	309
2. La société anonyme ECOREAL S.A., pré-qualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à mille trois cent quatre-vingts euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes pré-qualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Luke Comer, né à Gaillimh/Galway (Irlande), le 30 novembre 1957, demeurant à MC-98000 Monaco, 24, rue Garibaldi, président du conseil d'administration;
 - b) La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
 - c) La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.100, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société anonyme GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., R.C.S. Luxembourg B 22.668, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2011.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui comprend le français et l'allemand, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en français suivi d'une traduction allemande; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte français l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Folgt die deutsche Übersetzung des französischen Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, am vierundzwanzigsten Mai.

Vor dem Unterzeichneten Maître Jean Seckler, Notar mit Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Die Gesellschaft COMER GROUP INTERNATIONAL LIMITED, eingetragen im Gesellschaftsregister der Britischen Jungferninseln unter der Nummer 610662, mit Sitz in Tortola, Road Town, P.O. Box 438, Palm Grove House, Britische Jungferninseln, hier vertreten durch Herrn David Sana, maître en droit, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gemäß privatschriftlicher Vollmacht.
2. Die Aktiengesellschaft ECOREAL S.A., R.C.S. Luxemburg B 38.875, mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, hier vertreten durch Herrn David Sana, vorbenannt, gemäß privatschriftlicher Vollmacht.
Die Vollmachten werden nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den Notar gegenwärtiger Urkunde als Anhang beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.
Die rechtmäßig vertretenen Komparanten ersuchen den Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung COLORADO INVESTMENTS S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, welche unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, oder die Mitglieder derselben Gruppe sind, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Sie kann Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland eröffnen.

Des weiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonst wie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräußern.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

Titel II. - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Titel III. - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen und welche für eine Amtszeit von höchstens sechs Jahren durch die Generalversammlung der Aktionäre bestellt werden. Die Generalversammlung darf sie jeder Zeit abberufen.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen. Bei Verhinderung wird er durch das älteste Verwaltungsratsmitglied ersetzt. Der erste Vorsitzende wird von der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre nach Gründung der Gesellschaft ernannt.

Auf Antrag des Vorsitzenden oder des ältesten Verwaltungsratsmitgliedes, wenn der Vorsitzende verhindert ist, kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Verwaltungsratsbeschlüsse können auch per Zirkularschreiben getroffen werden. Die Unterschriften der verschiedenen Verwaltungsratsmitglieder können auf mehreren Exemplaren des schriftlichen Verwaltungsratsbeschlusses getätigt werden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann ebenfalls an jeder Verwaltungsratsitzung per Telefon- oder Videokonferenz oder ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, welche den Teilnehmern erlauben, sich gegenseitig zu hören.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen. Die ersten delegierten Verwaltungsratsmitglieder können von der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre nach Gründung der Gesellschaft ernannt werden.

Der Verwaltungsrat darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV. - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V. - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet statt an dem in der Einberufung angegebenen Ort, am 3. Juni um 13.00 Uhr.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Titel VI. - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember desselben Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent (5%) des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent (10%) des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis

zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII. - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden.

Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII. - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Zeichnung

Die dreihundertzehn (310) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. Die Gesellschaft COMER GROUP INTERNATIONAL LIMITED, vorbenannt, dreihundertneun Aktien	309
2. Die Aktiengesellschaft ECOREAL S.A., vorbenannt, eine Aktie.	<u>1</u>
Total: dreihundertzehn Aktien	310

Alle vorgenannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2006.

Die erste jährliche Generalversammlung findet in 2007 statt.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr eintausenddreihundertachtzig Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.

2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

a) Herr Luc Comer, geboren in Gaillimh/Galway (Irland), am 30. November 1957, wohnhaft in MC-98000 Monaco, 24, rue Garibaldi, Vorsitzender des Verwaltungsrates;

b) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxemburg B 64.474, mit Sitz in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

c) Die Aktiengesellschaft MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxemburg B 51.100, mit Sitz in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Aktiengesellschaft GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., R.C.S. Luxemburg B 22.668, mit Sitz in L-1330 Luxemburg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2011.

5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Der unterzeichnende Notar, der die französische und die deutsche Sprache versteht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch des Bevollmächtigten, die vorliegende Urkunde in französischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Gemäß dem Wunsch desselben Bevollmächtigten und im Falle von Abweichungen zwischen dem französischen und dem deutschen Text, ist die französische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 juin 2006, vol. 536, fol. 83, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Hirtt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juin 2006.

J. Seckler.

(055762.03/231/297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

INSTITUT ROSANNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 59, rue du X Octobre.

R. C. Luxembourg B 101.375.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09308, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bereldange, le 1^{er} juin 2006.

R. Villani-Folcarelli

La gérante

(049691.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

PRG SUBSIDIARY 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 117.086.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the 30th day of May.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company PRG GERMANY (HOLDING), S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

duly represented by M^e Jacqueline Kintzele, avocat, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy under private seal given on May 30, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person representing the incorporator and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such incorporator, represented as here above stated, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability Corporation («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Form, Name, Duration, Registered office, Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a Corporation with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of PRG SUBSIDIARY 1, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Corporation»).

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Corporation. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Corporation may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. - Capital, Units

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The share capital may be increased or decrease by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the partners, as the case may be.

The capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at EUR 20,000,000.- (twenty millions Euro) to be divided into 800,000 (eight hundred thousand) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the articles of association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the units to be subscribed and issued, to determine if the units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Corporation or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Art. 6. Transfer of Units. If the Corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three-quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In case of a sole member, the units of the Corporation are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three-quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Corporation.

Art. 7. Redemption of Units. The Corporation may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Title III. - General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three-quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

Art. 10. Single Member. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. - Management

Art. 11. Board of managers. The Corporation is managed by a board of managers composed of a least 3 (three) managers, either partners or not, who are appointed for a limited or unlimited period by the general meeting of partners which may at any time remove them ad nutum.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of partners.

The board of managers is vested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by letter, telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Corporation shall be bound by (i) the joint signature of any two managers of the Corporation or (ii) the single signature of the single member or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. - Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on December thirty-first two thousand and six (December 31, 2006).

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold; or
- (ii) to carry them forward; or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Corporation towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI. - Supervision

Art. 20. Statutory Auditor. The Corporation may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be members.

The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting of members

Title VII. - Winding up, Liquidation, Miscellaneous

Art. 21. Liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Corporation.

Art. 22. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

Subscription and paying-up

All the five hundred (500) corporate units have been subscribed by the company PRG GERMANY (HOLDING), S.à r.l., prenamed.

All the five hundred (500) corporate units have been fully paid in by the subscriber prenamed so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Corporation, as certified to the undersigned notary.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Corporation, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Corporation is fixed at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at 1 (one).
- 3) The company PRG GERMANY (HOLDING), S.à r.l., with registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg R.C.S., is appointed as sole Manager for a period ending after the end of the general meeting of the members approving the accounts of the Corporation as at December 31, 2006:

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente mai.

Par-devant Maître Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société PRG GERMANY (HOLDING), S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, non encore immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Maître Jacqueline Kintzele, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 mai 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante représentant le fondateur et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre 1^{er}. - Forme, Nom, Durée, Siège social, Objet social

Art. 1^{er}. Forme - Nom. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de PRG SUBSIDIARY 1, S.à r.l. (ci-après dénommée «la Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à rémission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'associé unique ou par une résolution des associés, selon le cas.

Le capital peut en outre être augmenté par décision du (des) gérant(s) comme il suit.

Le capital autorisé est fixé à EUR 20.000.000,- (vingt millions d'euros) représenté par 800.000 (huit cent mille) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le(s) gérant(s) est (sont) autorisé(s) et mandaté(s) pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Le(s) gérant(s) pourra(ont) déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmenté.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérant(s) ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Chaque part sociale donnera droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III. - Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV. - Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois (3) gérants, associés ou non, qui sont nommés pour une durée déterminée ou indéterminée, par l'assemblée générale des associés et qui peuvent être révoqués à tout moment ad nutum.

Le nombre de gérants, la durée de leurs mandats et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des associés.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. - Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille six (31 décembre 2006).

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales; ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau; ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI. - Surveillance

Art. 20. Commissaire aux comptes. La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être associés.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation, Divers

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société PRG GERMANY (HOLDING), S.à r.l., pré-nommée.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à 1 (un).
- 3) La société PRG GERMANY (HOLDING), S.à r.l., ayant son siège social au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du R.C.S. Luxembourg, est nommée gérant unique pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie en l'Étude, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la personne comparante, connue du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: J. Kintzele, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, vol. 28CS, fol. 67, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 juin 2006.

T. Metzler.

(057887.3/222/491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

iDevlop, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 117.198.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Madame Catherine Stepan, gérante de société, née à Etterbeek, (Belgique), le 3 novembre 1955, demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, avenue des Châtaigniers 1, (Belgique).

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er}. - Objet, Raison sociale, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de iDevlop, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet tous services informatiques, la vente de logiciels ainsi que la formation professionnelle continue dans le domaine informatique.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, Madame Catherine Stepan, gérante de société, demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, avenue des Châtaigniers 1, (Belgique).

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

2.- Madame Catherine Stepan, gérante de société, née à Etterbeek, (Belgique), le 3 novembre 1955, demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, avenue des Châtaigniers 1, (Belgique), est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Notaire, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Stepan, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 juin 2006, vol. 536, fol. 81, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Hirrt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 juin 2006.

J. Seckler.

(059813.3/231/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

ORIENT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 61.243.

L'an deux mille six, le premier juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ORIENT INVESTMENT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 61.243,

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 41 du 20 janvier 1998,

au capital social de sept cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 750.000,-), représenté par sept cent cinquante (750) actions de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Décision de modifier la devise d'expression du capital social en euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006 au taux de change de 1,- EUR = 1,1797 USD, de sorte que le capital social s'élève actuellement à six cent trente-cinq mille sept cent cinquante-quatre euros quatre-vingt-cinq cents (EUR 635.754,85).

3.- Augmentation du capital social du montant de deux cent quarante-cinq euros quinze cents (EUR 245,15) pour le porter de son montant actuel de six cent trente-cinq mille sept cent cinquante-quatre euros quatre-vingt-cinq cents (EUR 635.754,85) au montant de six cent trente-six mille euros (EUR 636.000,-) par un prélèvement sur les réserves libres de la société.

4.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale d'un montant de huit cent quarante-huit euros (EUR 848,-) par action, de sorte que le capital social au montant de six cent trente-six mille euros (EUR 636.000,-) est divisé en sept cent cinquante (750) actions de huit cent quarante-huit euros (EUR 848,-) chacune.

5.- Autorisation au conseil d'administration de procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte, suivant les modalités d'usage.

6.- Fixation d'un capital autorisé d'un montant de quatre millions deux cent quarante mille euros (EUR 4.240.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de huit cent quarante-huit euros (EUR 848,-) chacune.

7.- Modification afférente des premier et cinquième alinéas de l'article 3 des statuts.

8.- Modification du premier alinéa de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (alinéa 1^{er}). Il existe une société sous la dénomination de ORIENT INVESTMENT S.A.

9.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la devise d'expression du capital social en euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006 au taux de change de 1,- EUR = 1,1797 USD, de sorte que le capital social s'élève actuellement à six cent trente-cinq mille sept cent cinquante-quatre euros quatre-vingt-cinq cents (EUR 635.754,85).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social du montant de deux cent quarante-cinq euros quinze cents (EUR 245,15) pour le porter de son montant actuel de six cent trente-cinq mille sept cent cinquante-quatre euros qua-

tre-vingt-cinq cents (EUR 635.754,85) au montant de six cent trente-six mille euros (EUR 636.000,-) par un prélèvement sur les réserves libres de la société, ainsi qu'il résulte d'un bilan daté au 31 décembre 2005, dûment approuvé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

La disponibilité desdites réserves résulte d'une déclaration faite par les administrateurs de la société confirmant que lesdites réserves n'ont pas été affectées respectivement distribuées et qu'elles existent encore à la date de ce jour, déclaration datée du 11 mai 2006.

Ces documents, après avoir été signés ne varient par le notaire instrumentant et tous les comparants resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la nouvelle valeur nominale des actions au montant de huit cent quarante-huit euros (EUR 848,-), de sorte que le capital social au montant de six cent trente-six mille euros (EUR 636.000,-) est divisé en sept cent cinquante (750) actions de huit cent quarante-huit euros (EUR 848,-) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration en vue de procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte, suivant les modalités d'usage.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide la fixation d'un capital autorisé de quatre millions deux cent quarante mille euros (EUR 4.240.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de huit cent quarante-huit euros (EUR 848,-) chacune.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier en conséquence les premier et cinquième alinéas de l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. (alinéa 1^{er}). Le capital social est fixé à six cent trente-six mille euros (EUR 636.000,-), représenté par sept cent cinquante (750) actions d'une valeur nominale de huit cent quarante-huit euros (EUR 848,-) chacune.

alinéa 5. Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à quatre millions deux cent quarante mille euros (EUR 4.240.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de huit cent quarante-huit euros (EUR 848,-) chacune.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (alinéa 1^{er}). Il existe une société sous la dénomination de ORIENT INVESTMENT S.A.

Neuvième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, S. Antonelli, P. Yande, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 2 juin 2006, vol. 362, fol. 22, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 juin 2006.

H. Beck.

(059881.3/201/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

ORIENT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 61.243.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 juin 2006.

H. Beck.

(059884.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 65.906.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu à Luxembourg en date du 13 mars 2006

A. Il est rappelé de manière préliminaire que le Conseil d'Administration a fixé comme suit les pouvoirs de représentation limités aux opérations indiquées ci-dessous et précisés par les lettres A, B et C figurant en regard du nom de chaque mandataire comme suit:

Opération (1)	Signature(s) min. requise(s) C<B<A (2)
Tout acte, document et correspondance accordant, confirmant, modifiant, suspendant ou dénonçant un contrat en relation avec une société domiciliée ou gérée par SGG	A + B
Opération pour compte d'une société dans le cadre d'une procuration reçue par SGG	Jusqu'à EUR 12.500,-: B + C Au-delà de EUR 12.500,-: A + B
Ordre et/ou confirmation de souscription, d'achat, de vente de valeurs mobilières	A + B
Reçus, quittances, accusés de réception	B + C
Correspondance n'impliquant aucun engagement	C + C

(1) Les procurations spéciales données en rapport avec les opérations énumérées ci-dessus seront valablement données sous les signatures requises pour ces opérations.

(2) Un mandataire de catégorie supérieure est toujours habilité à représenter SGG dans une opération pour laquelle un pouvoir de représentation a été accordé à une catégorie inférieure.

B. Des pouvoirs de signatures sont conférés aux personnes suivantes:

Conseil d'Administration:

Pauly François - Président du Conseil d'Administration,

Camenzind Christian, Janssen Friederich Carl, Mousel Paul, Jacobs Van Merlen Hubert.

Directeurs Généraux:

Schlessler Carlo, Krancenblum Serge.

Signatures autorisées:

Noms et Prénoms	Pouvoirs
Pauly François	A
Camenzind Christian	A
Janssen Friederich Carl	A
Mousel Paul	A
Jacobs Van Merlen Hubert	A
Schlessler Carlo	A
Krancenblum Serge	A
Reiland Jean-Paul	A
Bartolini Jean-Robert	A
Bitterlich Corinne	A
Boulhais Saliha	A
Limpens Marc	A
Prudhomme-Mertz Betty	A
Renard Alain	A
Capuzzo Sandro	B
Dosch Elke	B
Dumont Françoise	B
Graziano Antonella	B
Lanners François	B
Mathu Chantal	B
Mesenburg François	B
Mestdagh Pierre	B
Mostade Laurence	B
Schul Isabelle	B
Baert Stéphane	C
Barbier Régine	C
Bonvalet Céline	C
Bourekba Salim	C
Bruwier Joëlle	C
Campbell Jeff	C

Charbon Harald	C
Collarin Patricia	C
Deharchies Frédéric	C
Detaille Jean-François	C
Di Bartolomeo Valérie	C
Douaidia Maamar	C
Dutilleul Sandra	C
François Christian	C
Garah Azzedine	C
Gaspar Chantal	C
Glen Rose-Marie	C
Hernando Pedro	C
Lefort Serge	C
Lenoir Michel	C
Marion Ludovic	C
Mercier Hélène	C
Morello François	C
Muller Nathalie	C
Oth Didier	C
Parmentier Benoît	C
Piccione Noëlle	C
Pierre Daniel	C
Pisvin Catherine	C
Rumor Laurence	C
Schadeck Johanna	C
Simonin Thierry	C
Stanko Philippe	C
Stock Philippe	C
Tenchini Armand	C
Thirion Nicole	C
Venturini Natalia	C
Vigneront Ariane	C

Certifié sincère et conforme

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

S. Krancenblum / C. Schlessler

Directeur général / Directeur général

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06092. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030099//101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

LANDMARK INVESTMENT MANAGEMENT LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,525.-.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 113.428.

In the year two thousand and five, on the thirtieth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

The undersigned:

MORGAN STANLEY GLOBAL EMERGING MARKETS PRIVATE INVESTMENT FUND, L.P., with registered Office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, U.S.A., 19801, Register Number 13-3963403;

MORGAN STANLEY GLOBAL EMERGING MARKETS PRIVATE INVESTORS, L.P., with registered Office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, U.S.A., 19801, Register Number 13-3963401;

WILLIAMS INVESTMENT PTE LTD with registered Office at 168 Robinson Road #37-01 Capital Tower Singapore 068912, Register Number 200007307M,

being the shareholders of LANDMARK INVESTMENT MANAGEMENT LUX, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number B pending, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, on 16 December 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The articles of incorporation have not yet been amended, (the «Company»),

duly represented by Corinne Muller, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxies, which proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered herewith.

The appearing person representing the whole corporate capital then deliberates upon the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 12,525.-) represented by five hundred one (501) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each by contribution in kind of four hundred two thousand seventy-five Euro (EUR 402,075.-) up to four hundred fourteen thousand six hundred Euro (EUR 414,600.-) by the issue of sixteen thousand eighty-three (16,083) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company, that now reads as follow:

«**Art. 5.** The Company's share capital is fixed at four hundred fourteen thousand six hundred Euro (EUR 414,600.-) represented by sixteen thousand five hundred eighty-four (16,584) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

and has taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 12,525.-) represented by five hundred one (501) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each up to four hundred fourteen thousand six hundred Euro (EUR 414,600.-) by the issue of sixteen thousand eighty-three (16,083) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by contribution in kind of four hundred two thousand seventy-five Euro (EUR 402,075.-)

The shares have been subscribed by MORGAN STANLEY GLOBAL EMERGING MARKETS PRIVATE INVESTMENT FUND, L.P. in the amount of eleven thousand sixty-seven (11,067) shares,

by MORGAN STANLEY GLOBAL EMERGING MARKETS PRIVATE INVESTORS, L.P., in the amount of six hundred fifty-one (651) shares

and by WILLIAMS INVESTMENT PTE LTD in the amount of four thousand three hundred sixty-five (4,365) shares.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind consisting of one (1)% of the assets and liabilities of LM INVESTMENT MANAGEMENT HOLDINGS AB (the SWEDCO), with registered Office at c/o Delphi & Co KB Box 1432, 111 84 Stockholm, Sweden, Register Number Org Number: 556678-9789, such assets and liabilities consisting more particularly in 1% of the cash hold by SWEDCO, 1% of the investment of SWEDCO in LANDMARK INVESTMENT TRUST MANAGEMENT HOLDINGS (L) LTD., 1% of the investment of SWEDCO in LANDMARK M INVESTMENT TRUST MANAGEMENT HOLDINGS (L) LTD.

The proof of the existence and of the value of four hundred two thousand seventy-five Euro (EUR 402,075.-) of the assets and liabilities of LM INVESTMENT MANAGEMENT HOLDINGS AB has been produced according to the book value of the assets and liabilities of LM INVESTMENT MANAGEMENT HOLDINGS AB. The accuracy of such amount of the book value has been proved to the undersigned notary through a balance sheet and profit and loss account as of 22 December 2005.

Second resolution

Further the foregoing resolutions, article 5 of the articles of incorporation is modified and now reads as follow:

«**Art. 5.** The Company's share capital is fixed at four hundred fourteen thousand six hundred Euro (EUR 414,600.-) represented by sixteen thousand five hundred eighty-five (16,584) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at eight thousand Euro.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- MORGAN STANLEY GLOBAL EMERGING MARKETS PRIVATE INVESTMENT FUND, L.P., ayant son siège social: 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, U.S.A., 19801, numéro de registre: 13-3963403;
- MORGAN STANLEY GLOBAL EMERGING MARKETS PRIVATE INVESTORS, L.P., ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, U.S.A., 19801, numéro de registre: 13-3963401;
- WILLIAMS INVESTMENT PTE LTD. ayant son siège social au 168 Robinson Road #37-01 Capital Tower Singapore 068912, numéro de registre: 200007307M,

étant les associés de LANDMARK INVESTMENT MANAGEMENT LUX, S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B, constituée suivant acte notarié du notaire Maître Henri Hellinckx, en date du 16 décembre 2005, l'acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés (la «Société»),

dûment représentés par Corinne Muller, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations. Les procurations signées ne varient par les comparantes et par le notaire soussignées resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont délibérées sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) représenté par cinq cent et une (501) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par apport en nature de quatre cent deux mille soixante-quinze euros (EUR 402.075,-) à quatre cent quatorze mille six cents euros (EUR 414.600,-) par l'émission de seize mille quatre-vingt-trois (16.083) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent quatorze mille six cents euros (EUR 414.600,-) représenté par seize mille cinq cent quatre-vingt-quatre (16.584) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées»,

et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) représenté par cinq cent et une (501) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à quatre cent quatorze mille six cents euros (EUR 414.600,-) par l'émission de seize mille quatre-vingt-trois (16.083) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), par apport en nature à concurrence de quatre cent deux mille soixante-quinze euros (EUR 402.075,-).

Les parts sociales ont été souscrites par MORGAN STANLEY GLOBAL EMERGING MARKETS PRIVATE INVESTMENT FUND, L.P., pour un montant de 11.067 parts sociales,

par MORGAN STANLEY GLOBAL EMERGING MARKETS PRIVATE INVESTORS, L.P., pour un montant de 651 parts sociales,

WILLIAMS INVESTMENT PTE LTD, pour un montant de 4.365 parts sociales.

Toutes les parts sociales émises ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en 1% des créances et dettes de LM INVESTMENT MANAGEMENT HOLDINGS AB (SWEDCO), avec siège social c/o DELPHI & Co KB Box 1432, 111 84 Stockholm, Suède Numéro au Registre Org Number: 556678-978, ces créances et dettes consistent plus particulièrement en 1% des liquidités détenues par SWEDCO, 1% de l'investissement détenu par SWEDCO dans LANDMARK INVESTMENT TRUST MANAGEMENT HOLDINGS (L) LTD., 1% de l'investissement détenu par SWEDCO dans LANDMARK M INVESTMENT TRUST MANAGEMENT HOLDINGS (L) LTD.

La preuve de l'existence de la valeur de quatre cent deux mille soixante-quinze euros (EUR 402.075,-) des créances et dettes de LM INVESTMENT MANAGEMENT HOLDINGS AB a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'une évaluation de tous les profits et pertes de LM INVESTMENT MANAGEMENT HOLDINGS AB. L'exactitude de ce montant d'évaluation a été prouvée au notaire instrumentant par la production d'un bilan et d'un compte de profits et pertes au 22 décembre 2005.

Deuxième résolution

Les associés décident en conséquence de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent quatorze mille six cents euros (EUR 414.600,-) représenté par seize mille cinq cent quatre-vingt-quatre (16.584) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparantes ont signées avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Muller, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 92, case 9. – Reçu 4.020,75 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

J. Elvinger.

(058135.3/211/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

FONDATION POSSENHAUS, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-5404 Bech-Kleinmacher, 1, rue Aloyse Sandt.

R. C. Luxembourg G 27.

Constitué suivant acte reçu par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher en date du 30 juillet 1993, statuts publiés au Recueil spécial du Mémorial C n° 489 du 19 octobre 1993.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2005

(exprimé en EUR)

<i>Actif</i>	2005	2004
Frais d'établissement.....	0,00	0,00
<i>Actif immobilisé</i>		
Immobilisations incorporelles.....	0,00	0,00
Immobilisations corporelles.....	0,00	0,00
Immobilisations financières.....	0,00	0,00
	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<i>Actif circulant</i>		
Créances.....	931,81	3.235,26
Avoirs en banques, CCP, Caisse.....	11.733,46	13.591,58
	<u>12.665,27</u>	<u>16.826,84</u>
Perte de l'exercice.....	4.174,60	20.635,94
Total de l'actif.....	<u>16.839,87</u>	<u>37.462,78</u>
	2005	2004
<i>Capitaux propres</i>		
Patrimoine initial.....	2.478,94	2.478,94
Réserves.....	0,00	0,00
Résultats reportés.....	10.701,18	31.337,12
	<u>13.180,12</u>	<u>33.816,00</u>
<i>Dettes</i>		
Dettes à long terme.....	0,00	0,00
Dettes à court terme.....	4.101,80	3.646,72
	<u>4.101,80</u>	<u>3.646,72</u>
Bénéfice de l'exercice.....	0,00	0,00
Total du passif.....	<u>17.281,92</u>	<u>37.462,78</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2005

(exprimé en EUR)

	2005	2004
<i>Résultat d'exploitation</i>		
Produits d'exploitation.....	82.883,31	46.035,98
Coûts de distributions.....	- 1.875,72	- 2.408,34
Frais généraux administratifs.....	- 85.142,15	- 64.196,73
Corrections de valeurs y relatives.....	0,00	0,00
Total I.....	<u>- 4.134,56</u>	<u>- 20.569,09</u>
<i>Résultat financier</i>		
Produits provenant de l'actif immobilisé.....	0,00	0,00
Produits provenant de l'actif circulant.....	0,00	38,84
Corrections de valeurs y relatives.....	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilés.....	- 40,04	- 66,85
Total II.....	<u>- 40,04</u>	<u>- 28,01</u>
<i>Résultat exceptionnel</i>		
Produits exceptionnels.....	0,00	0,00
Charges exceptionnelles.....	0,00	0,00
Total III.....	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<i>Impôts</i>		
Impôts sur le résultat.....	0,00	0,00
Autres impôts.....	0,00	0,00
Total IV.....	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
Résultat de l'exercice (I+II+III+IV).....	<u>- 4.174,60</u>	<u>- 20.597,10</u>

ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2005

Membres du Conseil d'Administration:

Président: Monsieur John Schadeck, demeurant à L-2130 Luxembourg, 7, boulevard Charles Marx, né le 22 mars 1953 à Luxembourg.

Vice-Présidente: Madame Aline Putz, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 43, route du Vin, née le 12 septembre 1949 à Luxembourg.

Vice-Président: Monsieur Nicolas Strotz, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 19, route du Vin, né le 18 décembre 1940 à Belvaux.

Secrétaire: Madame Marie-Claire Backes, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, route du Vin, née le 4 juillet 1951 à Pétange.

Membres:

- Madame Mariette Fabeck, demeurant à L-1510 Luxembourg, 17, avenue de la Faïencerie, née le 8 février 1947 à Luxembourg,

- Monsieur Jean Olinger, demeurant à L-1145 Luxembourg, 56, rue des Aubépines, né le 2 octobre 1951 à Luxembourg,

- Monsieur le Docteur Prosper Kayser, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 11, route du Vin, né le 3 avril 1933 à Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06329. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031129//78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

RAVENELLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 72.987.

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société RAVENELLE HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 13 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 99 du 28 janvier 2000, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte sous seing privé suite à la conversoin en euro en date du 28 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1606 du 8 novembre 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Magali Zitella, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Carine Godfournon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Anne-Sophie Baranski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Changement de la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2) Modification subséquente des statuts.
- 3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. alinéa 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à cinq cents euros (500,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Zitella, C. Godfurnon, A.-S. Baranski, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 24 mai 2006, vol. 470, fol. 42, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 juin 2006.

M. Schaeffer.

(060355.2/5770/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

RAVENELLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 72.987.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 juin 2006.

M. Schaeffer.

(060357.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

CYNOSURE INTERNATIONAL (C.I.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 79.031.

Rectificatif de la publication du 31 mai 2006 enregistrée sous la référence BQ 09390

Avec effet au 13 avril 2006, Maître Jim Penning, Maître Philippe Penning, et Maître Pierre Olivier Wurth, ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur.

Avec effet au 18 avril 2006, les administrateurs suivants ont été nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires:

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.766, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.100, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Avec effet au 18 avril 2006, COMCOLUX, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 58.545, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de MONTBRUN REVISIONS, S.à r.l., commissaire démissionnaire avec effet à l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2003.

Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Avec effet au 18 avril 2006, le siège social de la société est transféré du 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour CYNOSURE INTERNATIONAL (C.I.) S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03188. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057001.3/029/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

WERBEGRAFIK MORENZ LUXEMBURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 71B, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 21.758.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bridel, le 1^{er} juin 2006.

A. Morenz / R. Anen

Les gérants

(049696.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

EMMEDUE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 44.739.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 26 septembre 2006 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03587/755/16)

Le Conseil d'Administration.

CARA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.584.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 26 septembre 2006 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03586/755/16)

Le Conseil d'Administration.

KOMACO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 56.715.

Les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 8 septembre 2006 à 10.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation de la démission d'un administrateur;
2. Nomination d'un nouvel administrateur;
3. Décharge à donner à l'administrateur démissionnaire;
4. Divers

I (03589/000/15)

Le Conseil d'Administration.

GALUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.771.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 26 septembre 2006 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03588/755/16)

Le Conseil d'Administration.

CARMEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.393.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 septembre 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

I (03654/795/17)

Le Conseil d'Administration.

INDEPENDENT INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable (in liquidation).

Registered office: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 74.585.

Notice is hereby given to you that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

will be held at 3.00 p.m. on September 5, 2006 at L-2951 Luxembourg-City, 50, avenue J.F. Kennedy with the following agenda:

Agenda:

1. To hear and approve the report of the auditor for the period from 1st of January 2006 until 30th of June 2006.
2. To approve the accounts for the period from 1st of January 2006 until 30th of June 2006.
3. To hear and approve the reports of the liquidator and of the auditor on the liquidation.
4. To grant discharge to the liquidator for the performance of his duties.
5. To grant discharge to the directors in office for the performance of their duties until the date of dissolution.
6. To decide on the close of the liquidation and state that the Independent Investment Fund has definitely ceased to exist.
7. To decide to keep the records and books of the INDEPENDENT INVESTMENT FUND for a time of 5 (five) years at the offices of FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.
8. To note that the liquidation proceeds which could not be distributed to the persons entitled thereto at the close of the liquidation will be deposited in escrow with the Caisse des Consignations, Luxembourg.

There is no quorum required for this meeting and the resolutions will be passed by a simple majority of the shares represented at the meeting. In order to take part at the extraordinary general meeting of September XX, 2006 the owners of bearer shares will have to deposit their shares 5 (five) clear days before the meeting with the following bank: FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg. Shareholders should carry with them their passport for identification.

I (03653/755/27)

The Liquidator.

NIAGARA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.955.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 septembre 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (03655/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SCHOP INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 43.684.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 septembre 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 avril 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (03657/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ORANGENBURGER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.972.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 septembre 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mai 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (03656/795/14)

Le Conseil d'Administration.

RAYCA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 48.239.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement le 5 septembre 2006 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

I (03634/000/18)

Le Conseil d'Administration.

75884

IRIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 79.635.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 8 septembre 2006 à 10.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales Statutaires
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

I (03606/000/21)

Le Conseil d'Administration.

VANEMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 61.168.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 8 septembre 2006 à 15.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

I (03615/000/21)

Le Conseil d'Administration.

GREEN MED PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 98.028.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 28 août 2006 à 10.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (03556/000/20)

Le Conseil d'Administration.

ORCHIS TRUST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 42.314.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 8 septembre 2006 à 9.00 heures, au siège social 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

I (03616/000/21)

Le Conseil d'Administration.

PRIME INVEST I, Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.202.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

GENERAL MEETING

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on September 5, 2006 at 10.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

«Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.»

The statutory general meeting held extraordinarily on May 8, 2006 was not able to deliberate on the item 3, as the legally required quorum was not achieved. The general meeting, which is going to be held extraordinarily on September 5, 2006, will deliberate whatever the proportion of the capital represented.

II (03509/534/15)

The board of directors.

PROFIRENT S.A., Investmentgesellschaft mit festem Kapital (in Liquidation).

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 31.589.

Die Aktionäre der PROFIRENT S.A. (in Liquidation) werden hiermit zur abschließenden

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre am 30. August 2006 am Gesellschaftssitz 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg um 16.00 Uhr (Luxemburger Ortszeit) eingeladen.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Entgegennahme des Verwaltungsratsberichtes für den Zeitraum vom 1. Oktober 2005 bis zum 21. Juli 2006
2. Entgegennahme des Berichtes des Wirtschaftsprüfers für den Zeitraum vom 1. Oktober 2005 bis zum 21. Juli 2006
3. Billigung der Bilanz zum 21. Juli 2006 sowie Billigung der Gewinn- und Verlustrechnung für den Zeitraum vom 1. Oktober 2005 bis zum 21. Juli 2006
4. Entgegennahme des Berichtes des Liquidators über die Verwendung der Vermögenswerte der Gesellschaft
5. Entgegennahme des Berichtes des Wirtschaftsprüfers im Hinblick auf die Liquidation
6. Billigung der Liquidationsabrechnung
7. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für den Zeitraum vom 1. Oktober 2005 bis zum 21. Juli 2006
8. Entlastung des Liquidators und des Wirtschaftsprüfers im Hinblick auf die Liquidation
9. Abschluss der Liquidation
10. Bestimmung des Ortes, an dem die Bücher und die Schriftstücke der PROFIRENT S.A. (in Liquidation) hinterlegt und für einen Zeitraum von 5 Jahren aufbewahrt werden
11. Bestimmung über die Verwendung der Gelder und Werte, welche den Gläubigern und Aktionären der PROFIRENT S.A. (in Liquidation) nicht ausgezahlt werden können
12. Verschiedenes

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass zur Beschlussfassung über die betreffenden Punkte der Tagesordnung der abschließenden Generalversammlung kein Anwesenheitsquorum erforderlich ist und die Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder der vertretenen Anteile gefasst werden.

Im Nachgang zur Generalversammlung wird den Aktionären entsprechend ihren Anteilen der Liquidationserlös zur Auszahlung gebracht.

Aktionäre, die dieser Versammlung persönlich beiwohnen und an den Abstimmungen teilnehmen wollen, werden gebeten, ihre Aktien spätestens 5 ganze Tage vor der außerordentlichen Generalversammlung, bei der UNICO FINANCIAL SERVICES S.A. in Luxemburg oder der Raiffeisen Zentralbank Österreich AG in Wien zu hinterlegen.

II (03574/755/36)

Der Liquidator.

AREA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 78.976.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 28 août 2006 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

II (03553/000/21)

Le Conseil d'Administration.

SOMALUX, SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 4.523.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 28 août 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Fixation du nombre des membres du Conseil d'administration et reconstitution du Conseil d'administration, en tenant compte des décisions judiciaires rendues au Luxembourg, à savoir le jugement du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg du 28 juin 2002 et de l'arrêt de la Cour d'Appel rendu en date du 5 avril 2006.
2. Révocation dans leur intégralité des décisions de l'assemblée générale extraordinaire prorogée du 22 juin 1999 et des décisions de toutes autres assemblées générales ordinaires ou extraordinaires postérieures avec un ordre du jour équivalent ou ayant des buts similaires et des instructions données en exécution de ces décisions et remise en vigueur dans la mesure du possible des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire prorogée du 18 novembre 1997, en tenant compte des décisions judiciaires rendues au Luxembourg, à savoir le jugement du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg du 28 juin 2002 et de l'arrêt de la Cour d'Appel rendu en date du 5 avril 2006.
3. Révocation ou injonction au Conseil d'administration de SOMALUX de révoquer toutes les procurations actuellement en vigueur et en particulier celles concernant la représentation de SOMALUX comme actionnaire d'ENTREPOSTO GESTAO E PARTICIPACOES (S.G.P.S) S.A., notamment lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des actionnaires d'ENTREPOSTO GESTAO E PARTICIPACOES (S.G.P.S.) S.A., en tenant compte des décisions judiciaires rendues au Luxembourg, à savoir le jugement du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg du 28 juin 2002 et de l'arrêt de la Cour d'Appel rendu en date du 5 avril 2006.
4. Représentation ou instruction au Conseil d'administration pour la représentation de SOMALUX aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires d'ENTREPOSTO GESTAO E PARTICIPACOES (S.G.P.S.) S.A., en tenant compte des décisions judiciaires rendues au Luxembourg, à savoir le jugement du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg du 28 juin 2002 et de l'arrêt de la Cour d'Appel rendu en date du 5 avril 2006.

II (03595/795/30)

Le Conseil d'Administration.

PEW LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 29.555.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 28 août 2006 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (03555/000/20)

Le Conseil d'Administration.

PAUILLAC S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.536.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 28 août 2006 à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (03554/000/20)

Le Conseil d'Administration.

SCHUMANN-LAVEDRINE ASSET MANAGEMENT I, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.004.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav SCHUMANN-LAVEDRINE ASSET MANAGEMENT I à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 30 août 2006 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Décision de dissolution et de mise en liquidation de la société,
- Désignation du liquidateur BANQUE DE LUXEMBOURG représenté par Monsieur Nico THILL, détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération.

Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, qui tiendra compte des frais de liquidation provisionnés, sera suspendu à partir du 10 août 2006. Il en sera de même pour les souscriptions, rachats et conversions des actions.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (03596/755/21)

Le Conseil d'Administration.

75888

GENVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.629.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 28 août 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (03594/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ARTIM INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.974.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 28 août 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation
3. Clôture de la liquidation
4. Indication de l'endroit où les livres et documents de la société ont été déposés et vont être conservés pour une durée de cinq ans.

II (03593/795/15)

Le Liquidateur.

MONDOFINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.397.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 septembre 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue le 4 juillet 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03531/795/14)

Le Conseil d'Administration.